

0400005N
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE JEAN ROSTAND
AVENUE JEAN ROSTAND
40130 CAPBRETON
Tel : 0558721196

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT ATELIER RELAIS

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2019

Réuni le : 25/06/2019

Sous la présidence de : Michael Dordain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les modalités de remboursement des frais de déplacement pour atelier relais

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Déplacement ateliers relais : le Conseil d'administration approuve les modalités de remboursement des déplacements d'élèves vers des ateliers relais; selon les tarifs d'abonnement mensuel IZYPASS, jeune (-28 ans) de transports en commun en vigueur sur le secteur, pôles multimodaux connectant Capbreton par bus Yégo ou XL'R aux gares de Saint Vincent de Tyrosse et Dax (cf.site mobimacs) et train SNCF "gare de Tyrosse/Dax".

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0